

**Province de Québec  
M.R.C. de Témiscouata  
DÉGELIS**

7 juillet 2020

Séance régulière du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, mardi le 7 juillet 2020 à 20:00 heures.

Présences

**SONT PRÉSENTS :**

Mme Linda Bergeron, M. Richard Bard, Mme Brigitte Morin, M. Richard Lemay, M. Yves Lebel et M. Gustave Pelletier, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Normand Morin, maire.

Assistent également à la réunion, M. Sébastien Bourgault, directeur général et greffier, Mme Véronique Morneau, trésorière, ainsi qu'un (1) citoyen.

Ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ** par M. Yves Lebel et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté, et qu'il demeure ouvert.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
200701-7347**

**POINTS D'INFORMATION :**

AGA RDMD

a) Le comité exécutif de la Route touristique des Monts-Notre-Dame a pris la décision de reporter l'assemblée générale annuelle à l'automne 2020, ainsi que l'inauguration des haltes touristiques au printemps 2021.

TREM BSL

b) La Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent demande au gouvernement du Québec de bonifier rapidement les mesures mises en place pour mieux répondre aux besoins spécifiques de l'industrie touristique, en instaurant une aide temporaire afin de préserver les emplois, les entreprises et les retombées économiques et fiscales.

Campagne « du Resto au frigo »

c) La campagne de socio-financement « Au Témiscouata, du resto au frigo » a permis de dépasser l'objectif de 25 000 \$, en amassant plus de 34 000 \$.

- Nomination SQ d) Monsieur Luc Belzile a été promu au poste de directeur du District Est de la Sûreté du Québec depuis le 10 mai dernier. Il tient à souligner qu'il demeure à l'écoute des besoins des municipalités et des citoyens afin d'offrir un milieu de vie sécuritaire.
- Garage municipal e) La maire fait le point sur l'avancement du projet d'agrandissement du garage municipal et de la rencontre du 18 juin dernier. Un plan d'implantation, ainsi qu'un croquis visuel du futur garage sont présentés au conseil.
- Prog. de soutien à la vitalisation f) La MRC de Témiscouata recevra 1 038 671 \$/année sur 5 ans, dans le cadre du Programme de soutien à la vitalisation. Normalement, ce fonds sera accessible pour les 9 municipalités qui sont reconnues comme dévitalisées.
- Député fédéral g) Le maire fait un retour sur la rencontre survenue le 1<sup>er</sup> juin dernier avec le député fédéral Monsieur Maxime Blanchette-Joncas.
- Mesures fiscales h) Le maire dresse le portrait de la proposition faite par la FQM concernant les mesures fiscales.

Période de questions

**Période de questions :**

- 1- Est-ce qu'il y aurait moyen d'éliminer l'accumulation d'eau qui se produit lors de fortes pluies dans le secteur de la 3<sup>e</sup> Rue Ouest?

Procès-verbal 2020-05-21

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Bard et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de la séance spéciale du 21 mai 2020, tel que rédigé.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200702-7348**

Procès-verbal 2020-06-01

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> juin 2020, tel que rédigé.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200703-7348**

Comptes

La liste des comptes du mois de juin 2020 au montant de 245 407.39 \$ est déposée.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Gustave Pelletier et unanimement résolu que la liste des comptes de juin 2020 s'élevant à 245 407.39 \$ soit et est acceptée, et que leurs paiements soient autorisés.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200704-7348**

Déboursés

La liste des déboursés de juin 2020 est déposée au montant de 141 035.66 \$.

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Linda Bergeron et unanimement résolu que la liste des déboursés de juin 2020 au montant de 141 035.66 \$ soit et est acceptée.  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200705-7348**

Certificat de disponibilité

**Dépôt du certificat de disponibilité :**

Je soussignée, Véronique Morneau, trésorière, certifie par les présentes que la ville de Dégelis possède les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées ci-dessus.

\_\_\_\_\_  
Véronique Morneau, trésorière

**CORRESPONDANCE :**

Jeux d'eau

- a) Après validation auprès du fournisseur des jeux d'eau, ce dernier a pris du retard dans la commande en raison de la situation actuelle reliée à la COVID-19. Les jeux d'eau devraient être livrés vers la fin du mois d'août 2020.

Semaine de la municipalité

- b) Le MAMH informe les municipalités que pour 2020, la Semaine des municipalités se tiendra de façon virtuelle seulement. Par contre, la cérémonie du Mérite Municipal ne sera pas tenue cette année.

AIRRL  
Chemin Baseley

- c) La ville de Dégelis a reçu une aide financière de 518 403 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet accélération des investissements sur le réseau routier local, représentant 85% du coût total du projet qui s'élève à 609 885 \$.

ARTERRE

- d) L'ARTERRE, qui est un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage de candidats aspirants-agriculteurs et propriétaires, dresse un bilan de ses activités.

Salon des artistes & artisans

- e) Le conseil d'administration de l'Association des Arts du Témiscouata a pris la décision de reporter le Salon des Artistes et Artisans à l'an prochain.

Jeux des 50+ Acadie

- f) Le comité organisateur des jeux de l'Acadie 50+ Edmundston Inc. a pris la décision de reporter les jeux à 2022, soit du 25 au 28 août 2022.

Fondation  
Hôpital régional  
d'Edmundston

- g) La Fondation de l'hôpital régional d'Edmundston sollicite l'appui de la ville de Dégelis afin de contribuer à l'amélioration des services offerts à l'hôpital en faisant annuellement l'ajout de nouveaux équipements et en créant des environnements propices à la santé.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Lemay et résolu unanimement de verser une contribution de 100 \$ à la Fondation de l'hôpital régional d'Edmundston.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
200706-7349**

Soumission  
Inspection/conduites

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Dégelis doit faire inspecter ses conduites d'égout, dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'intervention, classé en priorité 2 au programme TECQ 2019-2023;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) firmes spécialisées en inspection de conduites ont été invitées à soumissionner, soit :

- Can-Explore
- Groupe Véolia Se

**CONSIDÉRANT QUE** la ville a reçu les soumissions suivantes :

- |                    |                            |
|--------------------|----------------------------|
| - Can-Explore      | 68 196.50 \$ (avant taxes) |
| - Groupe Véolia Se | 70 047.72 \$ (avant taxes) |

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M. Richard Bard et résolu unanimement d'accepter la soumission la plus basse conforme, soit celle de la firme Can-Explore, au coût de 68 196.50 \$, taxes en sus, pour la réalisation du mandat d'inspection des conduites de la ville selon les spécifications du devis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
200707-7349**

Soumission  
Inspection/chaussées

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Dégelis doit faire inspecter ses chaussées, dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'intervention, classé en priorité 2 au programme TECQ 2019-2023;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) firmes spécialisées en inspection de chaussées ont été invitées à soumissionner, soit :

- Englobe Corp.
- Groupe Trifide

**CONSIDÉRANT QUE** la ville a reçu les soumissions suivantes :

- Englobe Corp. 6 175.00 \$ (avant taxes)
- Groupe Trifide 10 305.58 \$ (avant taxes)

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement d'accepter la soumission la plus basse conforme, soit celle de la firme Englobe Corp. au coût de 6 175.00 \$, taxes en sus, pour la réalisation du mandat d'inspection des chaussées de la ville selon les spécifications du devis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200708-7350**

Soumission  
Lignage de rue

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Lemay et résolu unanimement d'accepter la soumission de Multi-Lignes de l'Est pour le marquage de la chaussée, au taux de 187.82 \$/km, pour une longueur d'environ 60.37 km, soit un total de 11 338.87\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200709-7350**

Soumission  
Abrasif et gravier

**CONSIDÉRANT** que la ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le tamisage d'abrasif et de gravier pour la saison 2020-2021;

**CONSIDÉRANT** que les entrepreneurs invités à soumissionner sont :

- 9261-8768 Québec Inc. (Excavation Bergeron);
- Excavation Émilien Ouellet;
- 9100-2683 Québec Inc. (Gilles Castonguay);

**CONSIDÉRANT** que les quantités demandées sont :

- Abrasif 0-3/8 4 500 tonnes métrique
- Gravier 0-3/4 2 500 tonnes métrique

**CONSIDÉRANT** que les soumissions reçues se lisent comme suit :

- 9261-8768 Québec Inc. (Excavation Bergeron) 14 889.26 \$
- Excavation Émilien Ouellet 15 004.25 \$
- 9100-2683 Québec Inc. (Gilles Castonguay) 26 156.81 \$

**IL EST PROPOSÉ** par M. Yves Lebel et résolu unanimement d'accepter la soumission de 9261-8768 Québec Inc. (Excavation Bergeron) au montant de 14 889.26 \$, pour le tamisage de 4 500 tonnes métriques de 0-3/8 d'abrasif et 2 500 tonnes métriques de 0-3/4 de gravier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200710-7350**

Soumission  
Internet/camping

**CONSIDÉRANT QUE** le Camping municipal est très mal desservi par les réseaux cellulaire et internet;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines entreprises peuvent améliorer le service internet;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Dégelis a reçu une offre de la firme Haute-Vitesse.com, pour l'installation d'un système permettant d'offrir un internet haute vitesse à tous les utilisateurs du camping, au coût d'installation de 2 425.00 \$, taxes en sus, ainsi que des frais mensuels de 500.00 \$/mois, taxes en sus, pour les mois utilisés seulement, soit de mai à octobre de chaque année;

**En conséquence,**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Gustave Pelletier et résolu unanimement d'accepter l'offre de Haute-Vitesse.com, pour l'installation d'un système permettant d'offrir un internet haute vitesse à tous les utilisateurs du camping, au coût d'installation de 2 425.00 \$, taxes en sus, ainsi que des frais mensuels de 500.00 \$/mois, taxes en sus, pour les mois utilisés seulement, soit de mai à octobre de chaque année.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200711-7350**

Soumission  
Scellement/fissures

**CONSIDÉRANT** que la ville de Dégelis a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le scellement de fissures sur le chemin Neuf;

**CONSIDÉRANT** que les entrepreneurs invités à soumissionner sont :

- Groupe Pavage CG (C'Scellé);
- Fissures Gaspésie;

**CONSIDÉRANT** que les soumissions reçues se lisent comme suit :

- Groupe Pavage CG (C'Scellé) 2.00\$/m, taxes incluses
- Fissures Gaspésie 2.00\$/m, avant taxes

**IL EST PROPOSÉ** par M. Yves Lebel et résolu unanimement d'accepter la soumission de Groupe Pavage CG (C'Scellé) au coût de 2.00\$/m, taxes incluses pour le scellement de fissures sur le chemin Neuf, pour environ 3 500 m de fissures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200712-7351**

Soumission-Étude  
géotechnique &  
contrôle qualitatif

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Dégelis doit procéder à une étude géotechnique et mandater une firme pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux, dans le cadre du projet d'agrandissement du garage municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) firmes spécialisées en étude géotechnique et contrôle de qualité ont été invitées à soumissionner, soit :

- Laboratoire d'Expertise de Rivière-du-Loup (LER)
- GHD
- Enlgobe Corp.

**CONSIDÉRANT QUE** la ville a reçu les soumissions suivantes :

- Englobe corp. 28 490.00 \$ (avant taxes)
- LER 20 003.00 \$ (avant taxes)
- GHD S/O

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire est la firme « Laboratoire d'Expertise de Rivière-du-Loup (LER) » au montant de 20 003.00 \$ avant taxes, pour la réalisation de l'étude géotechnique et du mandat de contrôle qualitatif des sols et matériaux, dans le cadre du projet d'agrandissement du garage municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par Mme Linda Bergeron et résolu unanimement d'accepter la soumission la plus basse, soit celle de la firme Laboratoire d'Expertise de Rivière-du-Loup (LER), au coût de 20 003.00 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200713-7351**

Contrat MTQ

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Lemay et résolu unanimement de signifier au ministère des Transports que la ville de Dégelis désire négocier le contrat d'entretien des chemins d'hiver sur la route 295 et les bretelles se rattachant à l'autoroute 85 pour en arriver à une entente équivalente à certaines municipalités avoisinantes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200714-7351**

Entente  
Croix-Rouge

**IL EST PROPOSÉ** par M. Yves Lebel et résolu unanimement de renouveler l'entente de service aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, selon les spécifications de l'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200715-7351**

Fin d'emploi  
Alain Turcotte

**IL EST PROPOSÉ** par M. Gustave Pelletier et résolu unanimement de mettre fin à la période de probation et à l'emploi de monsieur Alain Turcotte.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200716-7351**

Vente de garage

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Lemay et résolu unanimement d'interdire les ventes de garage durant la période estivale, et de modifier la réglementation à ce sujet afin de mettre en place un système à date fixe pour la tenue de vente de garage, soit une fin de semaine en mai et une en septembre de chaque année.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200717-7352**

CPTAQ  
Frédéric Beaulieu

**ATTENDU QUE** Monsieur Frédéric Beaulieu souhaite déposer une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour autoriser l'implantation et l'exploitation de quelques sites de camping, sans service, sur une partie du lot 4 328 660 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1.3472 hectares;

**ATTENDU QUE** M. Frédéric Beaulieu souhaite obtenir l'appui de la ville de Dégelis dans ce dossier;

**ATTENDU QUE** cette demande ne respecte pas la réglementation municipale en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M. Yves Lebel et résolu unanimement de ne pas appuyer la demande de Monsieur Frédéric Beaulieu auprès de la CPTAQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200718-7352**

CPTAQ - MTQ

**Attendu que** les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande d'autorisation présentée par le ministère des Transports - Direction générale du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à la CPTAQ concernant des travaux de reconstruction d'un ponceau (P-15323) de la rivière aux Perches sur la route de Packington et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une partie des lots 4 327 831, 4 327 833, 4 327 829 et 4 327 830, du Cadastre du Québec;

**Attendu que** les travaux sont nécessaires puisque la structure existante a une capacité hydraulique insuffisante et que suite à la dernière inspection, des défauts majeurs ont été observés craignant l'effondrement de l'ouvrage;

**Attendu que** ministère des Transports doit demander une servitude temporaire de 0.5784 hectare pour réaliser les travaux;

**Attendu que** cette demande est conforme aux dispositions des règlements de zonage de la municipalité;

**Attendu que** cette demande d'autorisation, si elle est accordée, n'aurait aucun effet négatif sur le potentiel agricole des lots et n'ajouterait aucune contrainte supplémentaire en matière d'environnement;

**Attendu que** cette demande d'autorisation ne vise que les travaux de reconstruction dudit ponceau, et non l'implantation d'une nouvelle utilisation;

**Attendu que** la superficie du lot visé par la demande est petite;

**Attendu que** la présente résolution abroge et remplace la résolution 200317-7317, puisque des modifications au projet ont été demandées par le ministère des Transports;

**En conséquence,** il est proposé par M. Richard Bard et résolu unanimement :

**QUE** ce conseil recommande à la CPTAQ de consentir à la demande d'autorisation soumise par le ministère des Transports - Direction générale du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200719-7352**

**Déclaration d'adhésion à la Charte du bois du Bas-Saint-Laurent**

**CONSIDÉRANT** que la forêt est intrinsèquement liée à la culture et à l'identité régionale, que le bois est omniprésent et qu'il est source de fierté, de richesse, d'emplois stimulants et de développement sur tout le territoire du Bas-Saint-Laurent ;

**CONSIDÉRANT** que le bois est un outil majeur de lutte aux changements climatiques et que, lorsqu'il est utilisé comme matériau dans les constructions pour remplacer d'autres matériaux tels que le béton ou l'acier ou des énergies fossiles (biomasse forestière), les émissions de CO<sup>2</sup> découlant de ceux-ci sont évitées;

**CONSIDÉRANT** que le matériau bois permet un développement durable des communautés et qu'il est un produit écologique par excellence, performant, à la fois souple, léger, résistant et esthétique, augmentant le confort des usagers et constituant une option durable et rentable;

**CONSIDÉRANT** que près de 2,2 millions de m<sup>3</sup> de bois sont récoltés annuellement sur les territoires publics et privés et que les activités d'aménagement génèrent près de 4 700 emplois;

**CONSIDÉRANT** que la région dénombre 27 établissements de transformation primaire du bois (usines de sciage, de pâte et papier, carton, panneaux et autres produits) générant près de 2 000 emplois et un chiffre d'affaires de près de 1,1 milliard de dollars assurant le maintien et le développement économique de la majorité des communautés bas-laurentiennes;

**CONSIDÉRANT** que l'industrie de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation du bois (portes et fenêtres, armoires, chevrons, palettes, bâtiments préfabriqués, etc.) compte plus de 80 usines représentant au-delà de 2 200 emplois, pour un chiffre d'affaires approximatif de 300 millions de dollars;

**CONSIDÉRANT** que la région du Bas-Saint-Laurent est un modèle en matière de l'utilisation du bois et veut devenir un leader et une vitrine de l'utilisation accrue du bois, particulièrement pour les travaux de construction ou a rénovation résidentielle, institutionnelle et commerciale, et comme matériau de substitution aux énergies fossiles ou d'autres produits (ex. isolant ou fertilisant biologique et autres) pour ainsi stimuler et favoriser une utilisation des produits régionaux (économie circulaire);

**CONSIDÉRANT** que les 101 municipalités, paroisses et villages, les 13 villes et les 8 municipalités régionales de comté (MRC) de la région du Bas-Saint-Laurent sont d'importants donneurs d'ouvrage pour la réalisation de travaux de construction ou rénovation d'immeubles, d'infrastructures récréotouristiques et de remplacement de systèmes énergétiques;

Il est convenu que la ville de Dégelis:

- Adhère à une volonté commune de favoriser la mise en œuvre d'initiatives quant à une utilisation accrue du bois dans la construction, la rénovation de bâtiments et comme énergie de substitution aux énergies fossiles;
- Adhère à une volonté commune d'évaluer à l'étape d'avant-projet la possibilité d'une utilisation accrue du bois dans la construction, la rénovation de bâtiments, d'infrastructures récréotouristiques et comme énergie de substitution aux énergies fossiles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Lemay et unanimement résolu que la ville de Dégelis adopte la Charte du bois du Bas-Saint-Laurent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
200720-7353**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs utilisateurs du camping municipal demandent qu'une barrière soit installée à l'entrée du camping, afin de contrôler la circulation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse de la pertinence de ce projet d'installation d'une barrière est reportée à 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement de ne pas devancer le projet d'installation d'une barrière avec contrôle à l'entrée du camping municipal, et d'analyser la pertinence de ce projet pour une planification budgétaire en 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200721-7354**

CPE Dégelis

**CONSIDÉRANT QUE** le CPE Les Calinours demande une aide financière pour un projet d'agrandissement de la pouponnière à son installation de Dégelis;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par M. Yves Lebel et résolu unanimement de demander une rencontre avec Monsieur Denis Blais, directeur général du CPE, afin d'obtenir plus d'informations, avant de rendre une décision concernant cette demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200722-7354**

Brandt

**CONSIDÉRANT QUE** dans la situation actuelle du COVID-19, l'entreprise Brandt demande à toutes les municipalités où l'entreprise a des installations d'offrir des réductions de taxes foncières ou d'instaurer des programmes d'incitation fiscale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Brandt est située à Dégelis, mais n'est pas propriétaire d'un immeuble;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Richard Lemay et résolu unanimement de ne pas octroyer d'allègement foncier ou autre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200723-7354**

CALTRM

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Bard et résolu unanimement de verser à la Corporation d'aménagement du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska, une contribution équivalente à la taxe foncière, soit 1 396.79 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200724-7354**

Club des 50+

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Bard et résolu unanimement de verser au Club des 50 ans et + une contribution équivalente à la taxe foncière du compte de taxes 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200725-7354**

Salon canin

**IL EST PROPOSÉ** par M. Yves Lebel et résolu unanimement de verser une contribution n'excédant pas 2 500 \$ au Salon canin 2020 du club Lions, si et seulement si l'événement a lieu en septembre prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200726-7354**

CDERVD

Le rapport annuel 2019 de la Corporation de Développement économique de région de ville Dégelis est déposé au conseil.

Cour municipale

**ATTENDU** que le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale, ainsi que les auditions des procès tenues en journée et en soirée à Rivière-du-Loup et à Témiscouata-sur-le-Lac contribuent à une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens des municipalités desservies en respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article 1 de la *Loi sur les cours municipales*;

**ATTENDU** que l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de la ville de Rivière-du-Loup intervenue entre le Ministre de la Justice du Québec, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et la Ville de Rivière-du-Loup concernant les constats d'infractions délivrés au nom du DPCP pourrait être modifiée, afin d'inclure les infractions relatives au Code de la sécurité routière commises sur les autoroutes;



**ATTENDU** qu'une telle modification permettrait de désengorger la Cour du Québec et d'assurer un meilleur délai quant au traitement des constats d'infraction émis sur les autoroutes tout en favorisant une meilleure rentabilité des cours municipales;

**ATTENDU** que ces principes sont applicables pour une grande majorité des cours municipales au Québec;

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec et ses différents ministères se sont toujours refusés de donner suite à cette demande répétée des cours municipales de pouvoir traiter les dossiers des constats d'infraction délivrés sur les autoroutes;

**ATTENDU** que la cour municipale commune de la ville de Rivière-du-Loup doit devenir, à court terme, une cour sans papier et qu'elle doit s'adapter aux changements technologiques pour assurer la sécurité des usagers et le respect des directives émises par le juge municipal en ce qui concerne les salles d'audience, telles que les auditions des témoins et des défendeurs par visioconférence et la numérisation de la preuve en salle d'audience;

**ATTENDU** que les changements apportés favoriseront l'accès à la justice pour les défendeurs et témoins qui ne peuvent se déplacer pour assister aux procès;

**ATTENDU** que pour ce faire, la Ville de Rivière-du-Loup doit acquérir de nouveaux équipements tels que rétroprojecteurs, ordinateurs, écrans visuels, achat d'une licence pour la visioconférence et acquisition de mobilier supplémentaire;

**ATTENDU** que la numérisation de la preuve de la poursuite dans les dossiers constitue un défi et un enjeu majeur à court terme pour les cours municipales;

**ATTENDU** que les cours municipales sont toujours dans l'attente de connaître les échéanciers de la Sûreté du Québec pour l'implantation et la mise en fonction des constats d'infraction électroniques dans les autopatrouilles, afin que les constats d'infraction, les rapports d'infraction, les compléments et les photographies soient téléchargés numériquement dans le système informatique des cours municipales;

**ATTENDU** qu'afin de respecter les directives émises par le juge municipal, la poursuite doit maintenant déposer l'ensemble de la preuve de façon numérisée;

**ATTENDU** que le travail pour la poursuite est colossal, car dans tous les dossiers judiciairisés, la poursuite doit numériser tous les documents contenus au dossier pour être déposés devant le juge tels que le constat d'infraction, le rapport d'infraction, le complément, les photographies alors que l'implantation des constats électroniques par la Sûreté du Québec réglerait cette situation pour l'ensemble des cours municipales;

**ATTENDU** que plusieurs corps policiers municipaux utilisent déjà les constats électroniques et que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) est déjà en mesure de traiter électroniquement ces constats;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé** par la conseillère Mme Brigitte Morin et résolu unanimement :

**QUE** ce conseil prie le gouvernement du Québec et le ministère de la Justice du Québec de :

- revoir les ententes en vigueur relatives à la poursuite de certaines infractions pénales devant les cours municipales, afin de permettre que les constats d'infraction délivrés sur les autoroutes au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) puissent être déposés devant les cours municipales;
- soutenir financièrement les cours municipales dans leur passage à l'ère du numérique afin que celles-ci puissent acquérir les équipements et le mobilier requis pour répondre aux nouvelles règles de fonctionnement qui leur sont imposées;
- accélère l'implantation et la mise en fonction des constats d'infraction électroniques dans les autopatrouilles de la Sûreté du Québec, partout sur le territoire québécois, afin que les constats d'infraction, les rapports d'infraction, les compléments et les photographies soient versés de façon

numérique dans le système informatique des cours municipales, le plus rapidement possible;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la Ministre de la Justice du Québec, madame Sonia LeBel, au député de la circonscription foncière de Rivière-du-Loup-Témiscouata, monsieur Denis Tardif, aux préfets des MRC du Témiscouata, de Rivière-du-Loup et Les Basques, madame Guylaine Sirois, et messieurs Michel Lagacé et Bertin Denis, à la Sûreté du Québec, madame Johanne Beausoleil, directrice générale, et monsieur Dominic Thériault, directeur du Centre de services de la MRC de Rivière-du-Loup, à l'Union des Municipalités du Québec, à la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent et à l'ensemble des municipalités possédant une cour municipale, afin d'obtenir leurs appuis en regard de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200727-7356**

SQDC

**CONSIDÉRANT** les discussions amorcées en avril 2019 entre le directeur de la SQDC, la ville de Dégelis et la CDERVD relativement à la possibilité d'implanter une succursale de la Société québécoise du cannabis sur le territoire de la ville de Dégelis;

**CONSIDÉRANT** que des terrains sont disponibles dans la zone commerciale et industrielle pour la construction d'un bâtiment pour ce type de commerce, lequel serait situé à l'extérieur de la zone scolaire et de quartiers résidentiels;

**CONSIDÉRANT** que la vente au détail du cannabis est légale et ne contrevient aucunement à la réglementation d'urbanisme en vigueur à la ville de Dégelis;

**CONSIDÉRANT** que les succursales de la SQDC implantées au Bas-Saint-Laurent sont à plus de 100 kilomètres de Dégelis (Rimouski et Rivière du Loup);

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Richard Lemay et résolu unanimement que le conseil municipal de Dégelis se prononce en faveur de l'installation d'un point de vente de la Société québécoise du cannabis sur le territoire de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200728-7356**

Soccer Dégelis

Le conseiller M. Richard Lemay informe le conseil que Soccer Dégelis a repris ses activités et qu'une centaine de jeunes se sont inscrits aux activités.

Période  
de questions

**Période de questions :**

1- Est-ce qu'il existe un règlement concernant les chats?

Levée

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée à 21h20.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**200729-7356**

---

Normand Morin, maire

---

Sébastien Bourgault, greffier